



**RETURN OF YOUNG PEOPLE TO THE EARTH IN CÔTE D'IVOIRE:
ANALYSIS OF A FAILURE PROGRAMMED FROM THE PIGENT
CULTURE PROJECT IN GBOBOUO IN SOUBRÉ.**

M. KAM OLEH

Sociologue

Université Felix Houphouet Boigny-Cocody Abidjan

27 BP 897 Abidjan 27

Résumé : Le secteur agricole constitue la base de l'économie ivoirienne. Elle constitue le pilier de développement économique et social de la Côte d'Ivoire. L'agriculture contribue à environ 22% à la formation du PIB et constitue la source de revenus de 2/3 des ménages. Elle procure environ 75% des recettes d'exportation non pétrolières. Ce secteur comprend une agriculture vivrière qui contribue à hauteur de 17% du PIB et une agriculture d'exportation dont la part dans le PIB est de 5%. (PND 2012-2015). Depuis plusieurs décennies, l'on constate une émergence de l'exode rural qui entraîne au jour le jour une baisse de la production agricole. Les pouvoirs publics ivoiriens, pour mettre fin à ce phénomène, ont initié la politique du « retour à la terre ». Il s'agissait d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes d'insertion professionnelle des jeunes agriculteurs. Dans certaines régions, des projets ont été entrepris au bénéfice des jeunes. Certains jeunes ont adopté le métier d'agriculteur tandis que la plupart ont abandonné le programme. Cet abandon qui constitue un indicateur d'échec du programme mérite d'être questionner. Ainsi, l'objectif du présent papier est de scruter les facteurs sociaux qui favorisent l'abandon du programme par les jeunes bénéficiaires.

Mots clés : Insertion- jeunes-exode- foncier-construction

Abstract: The agricultural sector constitutes the base of the economy of the Ivory Coast. Agriculture contributes to approximately 22% of the GDP and constitutes the income source of 2/3 of the households. It gets approximately 75% of the non oil export earnings. Agriculture is the fuel of the economy of the Ivory Coast. But the rural depopulation is likely to cause a fall of the agricultural production. The Government of the Ivory Coast, to put an end to this problem, multiplied development efforts agricultural by focusing on the programs of professional insertion of the young farmers. Some young people adopted the work of farmer while others gave up the program. This article shows the reasons for which the young people abandoned the program.

Key words: insertion-youth-exodus-rural-land-construction

Introduction

Depuis son accession à l'indépendance en 1960, la Côte d'Ivoire a mis l'accent sur l'agriculture, en l'occurrence le café et le cacao, pour son développement économique et social. En effet, le secteur agricole constitue la base de l'économie ivoirienne. L'agriculture contribue à environ 22% à la formation du PIB et constitue la source de revenus de 2/3 des ménages. Elle procure environ 75% des recettes d'exportation non pétrolières. Ce secteur comprend une agriculture vivrière qui contribue à hauteur de 17% du PIB et une agriculture d'exportation dont la part dans le PIB est de 5%. (PND 2012-2015). Le secteur agricole demeure l'un des moteurs de la croissance. L'agriculture fournit plus de 60 % d'emplois à la population. L'âge moyen de l'agriculteur étant de 60 ans, la nécessité d'un rajeunissement de la main d'œuvre agricole est apparue comme un impératif pour les pouvoirs publics.

En effet, le vieillissement de la main d'œuvre agricole constitue un danger pour la croissance agricole du pays. Le rajeunissement du secteur permettra de remédier au taux de chômage de la jeunesse d'autant plus que l'agriculture demeure le secteur d'activité le plus pourvoyeur d'emplois dans le pays avec 43,5% des emplois. Le taux de chômage des jeunes de 14-24 ans est de 13,8% et le taux de chômage des jeunes de 14-35 ans est de 12,2%. (Recensement général de la population et de l'habitat 2015). Ainsi, les jeunes sont la catégorie sociale la plus touchée par le phénomène du chômage.

L'exode rural, qui est le départ des jeunes des campagnes vers la ville compromet cette croissance agricole car ceux-ci constituent les bras valides et l'essentiel de la main d'œuvre agricole. Cela est dû au fait que l'exode rural provoque le manque de main d'œuvre et entraîne le vieillissement de vergers. La politique de retour à la terre répond à cette triple problématique : i) la lutte contre l'exode rural ; ii) le chômage des jeunes et iii) le développement agricole. Les pouvoirs publics, afin de lutter contre l'exode rural, et permettre au secteur agricole de toujours jouer pleinement son rôle dans le développement économique et social du pays, ont mis en œuvre des programmes volontaristes d'insertion des jeunes agriculteurs.

I-Présentation du projet de retour à la terre des jeunes de Gbobouo « Projet de culture du piment »

C'est au VI^e congrès du Parti Démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI), en 1975, que la question de la « participation » active des jeunes » a été évoquée par le Chef de l'Etat, alors Président d'honneur de ce Parti (VI^e congrès du PDCI, p128). Cela a permis de réaffirmer « la nécessité de promouvoir une politique globale et systématique d'installation des jeunes à la terre ». Afin de créer l'émulation des jeunes autour de l'agriculteur, des appuis ont été apportés aux jeunes agriculteurs : gratuité des engrais. De même, les pouvoirs publics ont pensé leur apporter une habitation saine, l'eau courante, l'électricité, des écoles, des dispensaires, des distractions et des sports afin de permettre un retour à la terre plus franc et définitif. Pour les autorités ivoiriennes, l'agriculture peut efficacement résorber le chômage des jeunes, mais pour cela, la satisfaction de conditions minimales est requise pour lui faire jouer ce rôle.

Les pouvoirs publics espéraient ainsi professionnaliser les métiers de l'agriculture et créer des emplois. L'objectif principal des autorités est de « trouver des solutions locales et durables au problème d'exode rural en offrant une activité lucrative aux jeunes. Il s'agit de projets volontaristes d'insertion des jeunes agriculteurs qui visent à la stabilisation des populations à travers l'agriculture.

En conformité avec cette volonté politique, des initiatives ont été prises pour créer des projets agricoles en milieu. Parmi ces projets, figure le « Projet de culture du piment » pour le retour à la terre des jeunes de Gbobouo. Comme tout projet de retour à la terre, le projet est une réponse au fort taux de chômage des jeunes à travers l'agri-business dans la région de Soubré. Il s'agit d'un dispositif local d'inclusion des jeunes dans l'agri business par le projet piment. Ce projet devrait permettre surtout, de renforcer les capacités des jeunes diplômés, motivés et disposant d'une idée de création d'entreprises dans le secteur agricole de converger vers le secteur agricole. Les autorités ont fait une série de rencontres avec les jeunes producteurs du monde agricole pour présenter le projet. A travers le projet, les autorités locales espéraient ainsi trouver un emploi à plus de 100 jeunes pour faire face à l'exode rural, et devrait aider à effacer l'image de milliers de jeunes candidats à l'exode rural qui continuent de périr sur le chemin de l'exode. Tous les bénéficiaires du projet étaient encadrés et accompagnés par des techniciens. Ils étaient également soutenus financièrement par les autorités locales qui vont leur fournir du matériel agricole, des semences, des intrants et un fonds de roulement remboursable après six mois.

Au premier trimestre 2014, des hectares ont été mis à disposition par les villageois du canton de Gbobouo, sous forme de location foncière. Cette superficie devrait permettre a de réaliser le retour à la terre, ou le maintien en zone rurale, d'une population jeune et souvent désœuvrée. Le projet est suivi par la direction de l'association AGIR CONTRE LA PAUVRETE EN MILIEU RURAL. Mais les résultats montrent que ce projet s'est soldé par un échec. Les jeunes ont boudé le projet. En effet, selon les objectifs initiaux, le projet en faveur des jeunes agriculteurs consiste à créer de nouvelles parcelles de piments. Au départ du projet, les objectifs initiaux qui étaient de 50 jeunes ont été largement dépassés pour atteindre 100 jeunes. Mais après deux ans de mise en œuvre, les enquêtes sur le terrain montrent que sur les 100 jeunes au départ, 24 sont restés soit 24 % contre 76, soit 76%.

Ce constat nous conduit à nous interroger sur les causes profondes de cette situation. La présente étude se propose d'analyser les causes de l'échec du projet d'installation des jeunes agriculteurs ou retour à la terre. Elle permettra une meilleure compréhension des logiques et la dynamique des stratégies des acteurs dans le cadre du projet.

II-Cadre méthodologique

La population à l'étude comprend les 100 jeunes qui ont adhéré au projet d'installation des jeunes agriculteurs dans la culture de piment dans la région Sud-ouest de la Côte d'Ivoire. Les sujets interviewés, originaires de la région avaient abandonné leurs parcelles depuis moins de deux ans et s'étaient reconvertis à d'autres activités professionnelles ; d'autres se sont investis dans de petits métiers informels. Les résultats de cette étude ont été obtenus à partir d'une enquête que nous avons menée du 01 Aout au 20 septembre 2016 dans le département de Soubré,

située dans la région du *Bas-Sassandra*. Les jeunes éligibles étaient ceux qui avaient participé au projet et l'ont poursuivi abandonné par la suite.

Les techniques de collecte de données utilisées sont : la revue documentaire, les entretiens directifs et les entretiens semi directifs. Il s'agit d'études quantitative et qualitative. La méthode qualitative a permis d'étudier les comportements, les motivations, les phénomènes sociaux des jeunes agriculteurs. La méthode quantitative a permis d'obtenir des statistiques sur les proportions des jeunes ayant adopté les différentes attitudes dans le projet. Les entretiens directifs sont réalisés à partir d'un questionnaire. Les entretiens semi directifs sont réalisés à partir d'un guide d'entretien. Le guide d'entretien a été adressé aussi aux jeunes qu'aux responsables du ministère de l'agriculture, de l'ANADER (Agence Nationale de Développement Rural), l'association AGIR CONTRE LA PAUVRETE EN MILIEU RURAL.

La théorie de l'acteur stratégique a été utilisée dans le cadre de cette étude : la théorie de l'acteur et le système dans la perspective de l'analyse stratégique. Crozier et Friedberg (1977), résument le courant de l'analyse stratégique, sous la forme de quatre postulats à savoir : (i) une organisation doit être analysée comme un construit social (ii) les hommes n'acceptent jamais d'être traités comme des moyens au service des buts que les organisateurs (la direction) fixent à l'organisation, ils ont des buts propres, pensent différemment de la direction sur les objectifs, et ne sont jamais passifs devant ses décisions (iii) l'autonomie relative des acteurs, tout acteur garde une possibilité de jeu autonome qu'il utilise plus ou moins (iv) la rationalité limitée, postulat central, caractérisée par l'information toujours incomplète de l'acteur, ses stratégies particulières, solution non rationnelle.

III- Etude des caractéristiques sociodémographiques des jeunes du projet

Les caractéristiques sociodémographiques des jeunes sont saisies à travers l'âge, la situation matrimoniale, l'origine géographique, le niveau d'étude.

Age : L'étude des caractéristiques sociodémographiques des jeunes montre que 79 jeunes, soit 79 %, ont moins de 30 ans ; 21 jeunes ont plus de 30 ans, soit 21 %. L'analyse montre donc que ce sont principalement les jeunes qui sont dans le projet. Ces données (79%) sont proches de celles du pourcentage de jeunes (76%) qui ont quitté le projet après deux ans de mise en œuvre.

Situation matrimoniale : l'examen de la situation matrimoniale des jeunes exploitants au moment du départ nous montre qu'il s'agit dans la plupart des cas de jeunes célibataires (92 % des cas). Il ressort que dans 75% des cas, si le jeune reste célibataire, c'est qu'il n'a pas trouvé de jeune fille dans le village ; dans d'autres cas, le jeune à trouver une jeune fille et mais celle-ci l'efforce à quitter le village afin qu'elle puisse le rejoigne en ville (15% des cas). Mais dans 10% des cas célibats, les jeunes prétendent qu'ils n'ont pas les moyens financiers pour vivre avec une femme à leurs côtés et fonder un foyer car ils sont venus à l' « aventure » même si dans leur propre village.

Origine géographique : les résultats de l'étude montre que 99% des jeunes du projet sont originaires du village. Cela se justifie par le fait que l'une des conditions d'insertion professionnelle agricole est la possession de parcelles de terres cultivables.

Niveau d'étude : l'étude du niveau d'étude de ces jeunes a révélé que pour la presque totalité (90 %), ils n'avaient pas atteint le niveau universitaire, 65% avaient le niveau de la classe de terminale et 35% le niveau primaire.

A partir de ces caractéristiques sociodémographiques, nous pouvons établir un profil de l'agriculteur partant: jeune, originaire de la région du Sud- Ouest, du pays, célibataire, avec un niveau scolaire bas.

III-1- Examen des causes de départs des jeunes

L'examen des causes des départs montre qu'elles sont multiples. Elles ne sont pas indépendantes mais s'imbriquent les unes des autres. Elles influencent les attitudes et comportements des jeunes et les démotivent à persévérer dans cette voie d'insertion agricole. En cas de difficultés de quelque ordre que ce soit, le jeune, décide de quitter le projet. Afin de saisir les causes des départs des jeunes, nous avons posé la question suivante : Pourquoi, selon vous, les jeunes, en quête de travail, abandonnent-ils le projet d'insertion professionnelle?

Tableau : Les raisons souvent évoquées

Raisons	Pourcentage
Problème foncier	72%
Conditions de vie difficiles à la campagne	66%
Revenu insuffisant et instable	62%
Travail trop pénible	56%
Pas de main d'œuvre familiale	35%
Pas d'avenir dans les plantations à la campagne	25%
Manque d'aide financière pour l'exploitation	25 %
Conditions de vie agréables en ville	22%

L'analyse des causes de départ des jeunes exploitants montre trois raisons essentielles. Mais ces raisons n'excluent pas certaines causes sociales, en particulier celles liées aux conditions de vie pénibles dans les zones rurales: travail difficile; salaire ou revenu insuffisant ou irrégulier, manque d'aide financière pour s'installer et exploiter, désir d'avoir un statut professionnel stable. Cette caractéristique explique les départs, la reconversion dans la profession agricole étant très difficile. En outre, les conditions de vie à la campagne ont influencé ces décisions. A la question : « Aimez-vous la vie à la campagne ? », il y a (66%) qui ont soulevé la question des conditions de vie difficiles en ville. Cette attitude est apparue plus sensible chez les jeunes qui ont un niveau d'étude secondaire, qui « ne veulent pas être agriculteurs toute leur vie ».

Enfin, nous avons trouvé comme facteurs favorisant le départ, l'attrait de la ville, les amis de la même génération qui sont partis et qui reviennent avec des « biens » pour donner à leurs parents. En effet, certains parents (mère ou père) encouragent le départ de leurs enfants, soit directement

en leur arrachant les terres, soit indirectement en créant un état conflictuel obligeant le départ des jeunes.

Un autre phénomène social constaté est que le projet a accentué les inégalités sociales au sein de la population rurale en général et des jeunes en particulier. A ce niveau, les jeunes qui ont pu participer au projet sont ceux qui ont pu remplir toutes les conditions imposées par le projet, en particulier la possession d'une jachère et la caution solidaire d'un parent agriculteur. Cela met en exergue la différenciation sociale qui existe entre les familles dans le village. Les jeunes bénéficiaires sont issus de familles possédant des terres.

Les résultats obtenus nous amènent à nous interroger pourquoi, mis dans des conditions sociales égales, ce sont les plus jeunes qui ont un niveau d'étude un peu élevé qui abandonnent leurs parcelles pour partir tandis que les individus plus âgés et ayant un niveau d'étude faible, restent sur place. Le départ du village vers la ville est liée à la possibilité de trouver un emploi pour s'insérer tant professionnellement que socialement. La majorité des jeunes qui partent espèrent présenter des concours directs pour rentrer dans la fonction publique ou s'inscrire dans un centre professionnel pour apprendre un métier. L'âge de présentation de ces concours étant limité (moins de 35ans), les jeunes d'un certain âge sont donc disqualifiés. L'étude montre donc que la « résistance à la stabilité professionnelle agricole » dans les programmes d'insertion des jeunes agriculteurs est liée à certains facteurs tels que la situation matrimoniale, l'âge, et le niveau d'étude. Ces facteurs, loin de constituer des « inerties » pour maintenir les jeunes dans les villages, sont plutôt des facteurs de départ. Les principaux obstacles au déplacement sont à la fois plus simples et plus objectifs : trouver du travail ; trouver un logement.

III-2- Les conditions de vie des jeunes dans les zones rurales comme obstacles à leur maintien dans les projets

Le projet d'insertion professionnelle des jeunes à travers l'activité agricole n'a pas mis en place des conditions particulières d'accueil et d'installation des jeunes. Ils doivent habiter dans leurs familles respectives, et ils n'ont pas de revenus pour faire face à leurs besoins quotidiens (se vêtir, se soigner..). Les jeunes trouvent leurs conditions de vie moins attrayantes que celles de la ville. Les raisons pour lesquelles les jeunes quittaient les villages et allaient vers les villes étaient toujours présentes.

Le projet a entraîné une inégalité sociale dans la société rurale auquel les pouvoirs publics n'y avaient pas pensé. L'étude permet de constater que c'est moins la pauvreté qui sévit dans le milieu rural d'accueil des jeunes qui entraîne l'abandon des projets de retour à la terre, que la différence du niveau de vie entre la campagne et la ville. En fait, c'est l'un des grands problèmes de l'agriculture. Le phénomène de l'abandon des projets des jeunes agriculteurs s'explique par les difficultés inhérentes à l'exploitation agricole, les conditions particulièrement défavorables du travail agricole et les conditions de vie des jeunes dans les zones rurales. Ainsi, les causes principales de l'échec des projets d'installation des jeunes agriculteurs découlent principalement de facteurs qui couvrent à peu près tous les aspects de la vie économique et sociale. Ce sont

essentiellement les difficultés de la vie paysanne qui se traduisent par une faiblesse de revenus, l'insuffisance et l'inadéquation des services offerts en milieu rural et parallèlement l'attrait de la ville. Ainsi, les jeunes ne se résignant plus de leurs situations intolérables, attirés par le mirage de la vie dans les zones urbaines, abandonnent leurs plantations et retournent chercher de nouvelles conditions de vie. Ainsi, face aux situations de pauvreté liées aux difficultés inhérentes à l'exploitation agricole, les conditions particulièrement défavorables du travail agricole, les marges de manœuvres des jeunes agriculteurs demeurent fort réduites. Pour bon nombre d'entre eux, l'unique voie envisageable demeure l'exode rural.

III-3- La question foncière dans le cadre du projet de retour des jeunes à la terre

Dans le cadre du projet d'insertion professionnelle des jeunes agriculteurs, les jeunes travaillaient sur leurs « terres ». Les enquêtes auprès des agriculteurs fait ressortir que la défection est liée au problème foncier. Le projet a mis l'accent sur l'individu et non la communauté villageoise en encourageant les candidatures extérieures au milieu familial ou agricole. Pour les familles qui disposent de terres mais pas de jeunes candidats au métier d'agriculteur, des enfants d'autres agriculteurs qui ne disposent pas de terres sont proposés par la mise en place « d'un contrat-emploi ». Les modes d'accès à la terre sont de plusieurs ordres. On note principalement les terres en propriété et les terres en indivision qui sont très répandues dans le milieu rural ivoirien. En effet, beaucoup de jeunes agriculteurs sont impliqués dans des rapports de faire - valoir direct. Dans cette première forme d'occupation des terres, le jeune agriculteur doit cultiver lui-même sa terre, prend à sa propre charge l'achat des intrants, l'utilisation de la main d'œuvre salariée s'il ne veut pas travailler lui-même, et en fin de production, reçoit, tous les fruits, bons ou mauvais. Cette forme d'occupation des terres est prédominante dans les régions forestières ouest de la Côte d'Ivoire où les mouvements migratoires des populations des pays voisins ont été plus prononcés. Les terres en indivision communément appelées « biens mineurs » ne font pas l'objet d'investissement sérieux.

Dans le cadre du mode de faire valoir indirect, c'est à dire la mise en valeur de terres appartenant à des tiers, les propriétaires terriens ne cultivent plus directement mais les confient aux jeunes qui deviennent du coup des métayers, pour recevoir une rente foncière. Dans ce contexte, les risques liés à la hausse des coûts de production ou les risques de marché (baisse des prix et mévente) dans un contexte d'ouverture de l'économie sont endossés par le jeune agriculteur uniquement. Dans le cadre du métayage (deux - moitié), le jeune agriculteur paie au propriétaire une rente en nature sous forme d'un pourcentage de récolte. Le paiement de rente devant se réaliser qu'après la récolte. Dans ce type de tenure foncière, les risques sont réduits pour le jeune agriculteur: si la récolte est mauvaise, la rente à payer diminue en proportion, si la récolte est bonne, le montant de la rente sera plus important.

Les jeunes étaient confrontés à des problèmes fonciers après leur installation. Les jeunes étaient dépossédés des terres « octroyées » par les familles. Ce constat met en relief la question de l'exploitation des terres dans les sociétés traditionnelles concernées. En effet, dans les sociétés du Centre et Centre ouest de la Côte d'Ivoire, la terre est un bien collectif. Bien que le mode de production capitaliste ait créé une évolution des modes de production, mais les anciens modes de production non capitalistes existent (lignager, communautaire). La terre, en tant que facteur de production, demeure la propriété soit du lignage, soit du clan. La terre revêt une importance capitale et a une dimension plurielle (économique, sociale, divinatoire, etc.). Une grande partie de la population vit essentiellement des produits de la terre et les acteurs ont tissé une toile de relations sociales très denses autour de l'accès à la terre et de sa gestion. Traditionnellement, en Afrique, la terre est un bien collectif de tous les habitants. Chaque individu peut recevoir en jouissance une parcelle du patrimoine communautaire. Le chef, en sa qualité de possesseur de toutes les terres, attribue les parcelles aux ressortissants (entre chefferies, entre familles puis entre les membres de la famille) qui désirent exploiter une parcelle de terre. La soumission aux règles communautaires a longtemps maintenu une relative cohésion sociale et préservé la crise foncière. Avec les enjeux économiques grandissant, les acteurs s'affrontent dans la course à l'occupation et/ou l'exploitation des espaces encore disponibles. Ces exigences individuelles font disparaître la logique d'appropriation collective des terres.

La dépendance socioéconomique des jeunes trouve ses origines dans le régime foncier qui, dans son fonctionnement interne, n'attribuait les terres qu'aux chefs de lignages ou de clans. Pour assurer leur subsistance, les cadets devaient travailler sur les parcelles des aînés qui contrôlaient et le volume et la destination du surproduit. Mais en contrepartie, les aînés devaient répondre aux besoins des cadets : nourriture, habillement, logement, mariage, dans ce système où la terre est considérée comme le principal facteur de production, les cadets sont maintenus sous la domination et le contrôle des aînés. Ainsi, la terre est un bien collectif ; son exploitation doit être bénéfique à toute la collectivité. Tel est le principe qui prévaut dans les régions Centre et Sud-Ouest. Même si l'organisation sociale traditionnelle met en évidence une gestion collective de la propriété foncière, mais l'usage de la terre en reste tout autre. En effet, bien que l'exploitation de la terre soit individuelle, son appropriation est collective. Ainsi, si l'individu a le droit de satisfaire ses besoins par son travail, de son côté, la famille a le devoir de mettre à sa disposition telle que la terre. La tradition considère l'utilisation de la terre comme une affaire personnelle et individuelle. Chacun, à travers son travail, doit survenir à ses besoins. Mais c'est le devoir de la famille d'octroyer de la terre à chacun des membres. « Si la famille dispose sur la terre d'un droit de propriété, l'individu, membre de la famille, a, de son côté, un droit particulier d'utilisation de la terre ». (Lassailly, 1982). C'est un droit qui se situe essentiellement au niveau de l'utilisation de la terre, au niveau de l'exploitation de la terre. C'est le mécanisme de mise en valeur des terres familiales. L'exercice de ce droit est individuel. La possibilité pour le jeune rural de s'insérer professionnellement est de disposer de terre à travers sa famille. Le problème qui se pose est que le jeune n'est pas seul dans sa famille à vouloir cultiver la terre. Ainsi, des querelles entre membres des familles apparaissent lorsque les jeunes de la famille, à vouloir retourner à la

terre, du fait du projet, sont plus nombreux que les terres disponibles. Dans ce contexte, la terre devient un enjeu.

Ainsi, la complexité de la question foncière peut se percevoir au travers de la multiplicité des enjeux qui la déterminent. Pour Le Meur (2002), dans son « approche qualitative de la question foncière », le terme d'enjeu foncier renvoie à une relation foncière, à un rapport social noué entre acteurs individuels ou collectifs autour d'une chose ou d'un bien (terre). Dans ce cadre, une relation foncière est souvent sous-tendue par un complexe d'enjeux très hétérogènes et dépendants des acteurs impliqués. Il s'agit d'enjeux productifs, de subsistance, liés à des questions d'appropriation des terres cultivables. Dans ce contexte, les enjeux fonciers sont portés par des acteurs individuels et collectifs, que l'on peut classer comme des acteurs en compétition pour l'accès aux ressources, autour de relation qui peuvent être de concurrence, d'échange, de conflit, d'alliance. Cette approche est importante pour nous dans la mesure où elle met l'accent sur les stratégies des jeunes agriculteurs mentionnés dans notre étude. Comme le dit Coulibaly (2004), le foncier, l'un des enjeux fondamentaux du nouveau siècle, s'impose aujourd'hui comme le facteur de production le plus limitant, plus que la force de travail et même le capital, pour nos économies qui demeurent fortement rurales. Même dans un contexte de crise économique grave (et de forte dévaluation dans de nombreux pays), où l'accès au capital est autrement difficile, le foncier continue d'apparaître comme la contrainte à maîtriser presque partout.

Ainsi, les stratégies des acteurs sont de deux catégories : la catégorie des stratégies d'accès à la terre et celle des stratégies de contrôle et de réglementation foncière. Elles peuvent être composites, hétérogènes, productrices, rentières, patrimoniales, politiques, symboliques, etc. pour l'accès à la terre. Pour ce qui concerne les stratégies de contrôle et de réglementation foncière, les moyens employés par les « acteurs » sont aussi variés, entre droit et coutume. Elles peuvent être classées suivant les acteurs qui s'affrontent. Elles sont variées et inspirées des logiques individuelles ou collectives, coutumières ou étatiques.

III-4 -Logiques des acteurs dans les projets d'insertion des jeunes agriculteurs

III-4 -1-Logiques des jeunes agriculteurs dans les projets d'insertion

L'enquête auprès des jeunes montre que les logiques de l'adhésion des jeunes « à la politique de retour à la terre » sont hétérogènes. Certains recherchaient la stabilité professionnelle, après plusieurs années de chômage en villes. Ceux-ci envisagent embrasser le métier d'agriculteur comme leur travail en temps plein. En effet, après plusieurs années de recherche infructueuse d'emploi, ils ne voyaient dans le projet d'installation que l'opportunité d'insertion professionnelle. Pour eux, le projet leur permet de se réaliser socialement et de se prendre en charge. C'est donc une adhésion définitive et permanente. Ceux-ci comptent sur le projet pour relever leurs revenus et faire face à leurs obligations sociales (scolarisation de leur progéniture etc.).

En clair, le projet leur permet de se réaliser socialement. Indispensable pour assurer une indépendance économique, source de reconnaissance sociale et d'épanouissement individuel et collectif, la place du travail demeure essentielle dans la construction personnelle du jeune chômeur. D'autres encore, après plusieurs années sans emploi en ville, après l'obtention de leurs diplômes scolaires ou universitaires, cherchaient à s'insérer dans le tissu socioéconomique, mais en vain. Pour ne pas rester sans emploi, ils ont adhéré au programme. Il s'agit d'une adhésion purement « instrumentale ». Le projet constituait un tremplin. Ils sont arrivés au programme pour « se faire » de l'argent et ensuite partir en ville exercer les activités de leur choix en fonction de leur formation scolaire. Cette catégorie de jeunes ne veut pas embrasser la carrière d'agriculteurs. Leur adhésion est temporaire et momentanée. Ayant appris que le programme se déroule dans leurs localités, et que les moyens sont donnés aux jeunes, ils viennent « profiter » des avantages car pour eux, c'est une « aubaine » que l'Etat leur offre de se faire de l'argent. L'objectif principal était de rester sur le marché du travail, ne pas décrocher, pouvoir trouver du travail même à temps partiel et pour des durées limitées.

D'autres, enfin, subordonnaient leur adhésion au projet à une opportunité d'« indépendance » socioéconomique. Pour cette dernière catégorie de jeunes, cette activité du travail de la terre est une passion, un domaine correspondant à leurs activités professionnelles agricoles qui constitue une partie d'eux-mêmes et qu'ils ne pouvaient imaginer abandonner ("travailler la terre"). Ils cherchaient avant tout à être reconnus, valorisés, jugés compétents dans leur milieu social, en s'installant "à leur propre compte". Le projet leur permet de prendre leur « indépendance » vis-à-vis de la tutelle familiale. En effet, ces jeunes, dans ces sociétés traditionnelles, travaillent pour les aînés qui prennent en charge la satisfaction de leurs besoins sociaux (mariage...). Les jeunes travaillent sous la tutelle des aînés et des familles. Le programme constitue pour eux un moyen de se libérer de la tutelle familiale. On constate que les raisons pour lesquelles les jeunes s'insèrent dans le projet sont des « constructions sociales ».

Le désenchantement à l'égard du projet d'insertion agricole est beaucoup manifeste chez 80% des jeunes où, sans que l'on puisse toujours parler de problèmes fonciers, l'attitude et le niveau de satisfaction sont en position moins favorable qu'en début de projet. Nous avons là tout d'abord des jeunes qui parlent de « regret d'adhésion dans le projet » et donc témoignent d'un comportement de déception à partir soit, d'une aventure professionnelle ratée, soit d'une aspiration à l'emploi stable manquée. Pour ces jeunes, l'engagement dans le travail de la terre s'effrite, l'espoir trop vite mis dans le projet d'insertion professionnelle a déçu et conduit aujourd'hui à une remise en cause qui conduit à un désistement.

Enfin, chez d'autres jeunes, les attitudes et comportements traduisent des bifurcations plus ou moins radicales, tenant soit à une réorientation professionnelle objective, soit à un changement d'attitude à l'égard du travail de la terre et des choix à opérer en la matière. En effet, on peut classer les jeunes candidats à l'insertion professionnelle agricole selon les attentes. Pour certains, le projet constitue une « issue opportuniste » car il devrait leur permettre de sortir de leur situation de latence. Ainsi, cette proposition d'emploi qui s'opère constitue un "coup de théâtre"

leur donnant un grand espoir en précipitant la quête d'emploi qui semblait "en panne" par cette proposition qui est une voie professionnelle inattendue.

Pour un autre jeune plus engagé dans ses études de formation professionnelle, une bifurcation « imprévue » a conduit à abandonner le cursus de formation pour rentrer au village afin de bénéficier du projet d'installation des jeunes agriculteurs. C'est donc des études plus professionnalisées qui ont été ainsi abandonnées. Pour ces jeunes qui ont abandonné leurs formations professionnelles, avec pour corollaire un changement significatif de catégorie de trajectoire, cela s'explique par le fait qu'ils n'envisageaient plus rester dans une formation qui ne déboucherait pas forcément sur l'acquisition d'un emploi stable. Typiquement, c'est le passage d'une situation d'incertitude d'insertion professionnelle vers un désir de stabilité qui a entraîné ce cas de figure.

D'autres jeunes, aspirant à l'emploi stable dans une société de la place ou dans la fonction publique, ont dû changer de trajectoire et bifurquer en intégrant le projet pour trouver enfin une issue et mettre un terme à leur quête sans réponse favorable en ville ; tandis que d'autres, alors qu'ils sont installés dans un emploi stable ont également changé de voie par opportunité. Dans tous ces cas, la quête d'un emploi a marqué la bifurcation. Pour ces jeunes, qui ont « laissé » des opportunités pour rentrer dans le projet d'insertion des jeunes agriculteurs, le fait que ces projets n'ont pas répondu à leurs attentes, a entraîné le regret d'une voie professionnelle abandonnée au profit d'un emploi immédiat mais insatisfaisant, ou sur une installation dans l'emploi instable qui est vécue comme une mobilité positive. Ces jeunes se trouvent dans une situation de frustration professionnelle. Mais cette constatation n'est pas vraie pour les jeunes, de niveau scolaire très bas ou analphabète.

En effet, pour ces derniers, l'installation dans l'emploi d'agriculteur constitue finalement un "bon emploi" (stable et apprécié comme tel). Mais l'inverse peut se produire: un jeune qui aspirait à trouver un emploi de bureau stable s'est installé en qualité de jeune agriculteur et finalement s'y trouve bien, et un autre a même abandonné une activité professionnelle de commercial dans une société de la place pour préférer le travail de la terre. Nous notons aussi que parfois les jeunes qui se plaisent dans cette reconversion professionnelle n'ont au fond pas le choix, leur expérience et niveau scolaire ne leur permet pas d'obtenir un emploi stable. Pour ceux-ci, le programme d'insertion des jeunes agriculteurs constitue une aubaine.

Cette analyse entre les différentes catégories des jeunes candidats à l'insertion professionnelle agricole nous permet surtout de mettre l'accent sur ce qui nous a frappés dans ces résultats : la grande importance des bifurcations, remises en cause et ré-orientations dans les projets professionnels de ces jeunes. Même si quelques-uns de ces jeunes ne modifient pas leur "façon d'avancer", même si certaines évolutions sont surtout "logiques" et positives, il reste que bien des trajectoires qui paraissaient stabilisées et bien engagées sont remises en cause et conduisent à des bifurcations souvent imprévisibles. Dans une recherche portant sur des diplômés de l'enseignement supérieur au Québec (sortis en 1986 et interrogés en 1994), une équipe de recherche (Trottier, Laforce & Cloutier 1998) a constaté, en analysant des entretiens approfondis

après de 61 diplômés, que les objectifs que les jeunes assignaient au travail professionnel, les expériences qu'ils tiraient de leur parcours depuis l'école et les liens qu'ils établissaient entre leur formation (notamment sa spécialité) et leur travail (actuel ou espéré) étaient foncièrement hétérogènes. Nous constatons que le choix des jeunes d'intégrer le programme d'insertion des jeunes agriculteurs et d'épouser le métier d'agriculteurs est lié à l'épreuve de la réalité qu'ils vivent.

III-4 -2-Logiques des pouvoirs publics dans les projets d'insertion des jeunes agriculteurs

En Côte d'Ivoire le chômage touche un nombre important de personnes notamment les jeunes et la situation ne s'est pas améliorée avec la crise postélectorale que le pays vient de traverser. Les principales causes du chômage des jeunes sont attribuées à plusieurs facteurs dont la demande globale, l'instabilité et la complexité du marché du travail, l'inadéquation entre les formations initiales et les besoins du marché de l'emploi, le volume de la main-d'œuvre jeune et l'employabilité des jeunes. La situation que vivent les jeunes reste avant tout un problème structurel, tant sur le plan du système de production et du marché du travail qu'au niveau du système. La possibilité de pouvoir "s'insérer" professionnellement en trouvant du travail, à la sortie de l'école ou de l'université n'est pas donnée. C'est dans ce cadre que les pouvoirs publics ont trouvé des mesures d'insertion professionnelle des jeunes.

En effet, l'exode rural affecte beaucoup plus les jeunes hommes que le reste de la population ivoirienne et l'âge moyen des exploitants agricoles est de plus en plus élevé. Le Gouvernement craignant que le manque de main d'œuvre dans les zones rurales n'entrave le développement de la production agricole, source de la prospérité nationale. Il est aussi inquiet du chômage grandissant des jeunes scolarisés, d'autant que leurs perspectives d'emploi dans le secteur moderne sont médiocres. En revanche, il compte sur leur réceptivité au progrès pour accélérer la croissance de la productivité agricole. La question de chômage des jeunes est une question d'actualité et très préoccupante pour les pouvoirs publics qui sont inquiets de l'exode rural et de l'aggravation du déficit vivrier. C'est d'ailleurs dans cette perspective de valorisation auprès des jeunes agriculteurs au métier d'agriculteur, pour assurer la survie de l'agriculture ivoirienne, que les pouvoirs publics ont introduit le travail agricole dans l'enseignement de base (primaire et secondaire du premier cycle), recommandé par la 38^e Conférence Internationale de l'Education. Cela permet en effet, de développer une attitude positive des élèves vis-à-vis du travail agricole. Pour les responsables politiques, à l'issue de leur scolarité, les élèves devraient avoir compris les principales fonctions du métier d'agriculteur ; s'être rendus compte de la noblesse de cette profession ; être persuadés que l'agriculture est un métier d'avenir aussi rémunérateur que d'autres professions, percevoir les compétences qu'ils doivent acquérir pour exercer ce métier.

Dans l'objectif de formation des attitudes, les enseignants ont été formés pour acquérir des connaissances pratiques du travail agricole par l'introduction des stages pratiques des élèves-maîtres chez un bon agriculteur. Les politiques et programmes d'emploi entrepris jusqu'ici en Côte d'Ivoire n'ont pas freiné la tendance, ni fait reculer l'ampleur de l'exclusion du monde du

travail dont les jeunes, hommes et femmes font l'objet. L'absence d'emploi les excluant également de la protection sociale. Les débats suscitent une classification, passant par la distinction des causes du chômage, des catégories de sans-emploi et par les traitements adaptés à chacune d'elles. Le fait de codifier le non-travail, puis de l'inscrire dans des mesures politiques, a constitué une stratégie permettant l'avancée industrielle et sociale de l'époque : en créant une nouvelle catégorie, une nouvelle notion du travail apparaît, faisant de la régularité dans l'emploi un pivot. Cette construction sociale va de pair avec l'émergence du salariat et la mise en place de l'organisation taylorienne du travail avec son souci de rationalisation et d'organisation du marché du travail. Cette catégorie favorise en outre la cohésion sociale, « contemporaine du processus d'intégration politique qui a fait des ouvriers des citoyens à part entière au sein de l'État-nation

- **Le retour des jeunes à la terre, résultante de stratégies d'acteurs :** l'hypothèse d'une logique unique partagée par tous les acteurs de l'insertion des jeunes (Etat et jeunes agriculteurs) ne semble pas être réelle lorsque l'on se réfère aux stratégies des acteurs dans les programmes des jeunes agriculteurs. D'abord parce que, les autorités politiques, sont intervenues pour mettre en place des dispositifs en direction des jeunes, surtout de ceux qui sortaient précocement de l'école, pour lutter contre l'exode rural et favoriser la production des cultures de rente par le rajeunissement des plantations de café vieillissantes. Même si leur efficacité est mitigée, les projets des jeunes agriculteurs ont généré de nouveaux acteurs qui jouent un rôle non négligeable dans le processus considéré et dans le développement rural. L'analyse de l'attitude des jeunes agriculteurs permet de constater que le rapport au travail et les stratégies développées dans les programmes ne sont pas les mêmes chez tous les jeunes qui participent au projet. La tentative de compréhension des comportements des jeunes laisse entrevoir des diversités irréductibles entre les jeunes qui n'accordent pas au travail en général et le retour à la terre en particulier la même signification et ne relient pas de la même manière leur niveau de connaissances intellectuelles et l'emploi d'agriculteur qu'ils ont épousé.

Conclusion

La politique de lutte contre le chômage par l'insertion professionnelle des jeunes à travers l'agriculture en Côte d'Ivoire a connu des fortunes diverses auprès d'eux. L'étude montre que la majorité des jeunes candidats au retour à la terre, ont abandonné leurs parcelles de cultures agricoles pour retourner en ville. L'analyse des causes de départ des jeunes exploitants montre des variations. A cet effet, l'étude a identifié que les problèmes fonciers forment le groupe le plus important. Mais ces raisons sont le plus souvent associées aux causes sociales, en particulier aux conditions de vie pénibles dans les zones rurales: travail difficile; salaire ou revenu insuffisant ou irrégulier, manque d'aide financière pour s'installer et exploiter, désir d'avoir un statut professionnel stable. Les jeunes agriculteurs et les pouvoirs publics ont des logiques dans les projets d'installation des jeunes agriculteurs.

Bibliographie

Agence d'Etudes et de promotion de l'Emploi (AGEPE), 2012, données statistiques sur l'emploi en cote d'ivoire,

Braley, E (2013), *L'emploi des jeunes dans l'Economie Sociale et Solidaire, Observatoire National de l'ESS*, France : Rapport d'étude

Dubar, C (2001), « La construction sociale de l'insertion professionnelle », in *Éducation et Sociétés*, n° 7 : 23-36

Durkheim, E (1968), *Les règles de la méthode sociologique*, Paris : PUF.

Filloux, J.-C (1970), *La science sociale et l'action*, Paris : PUF.

Georgakakis, D (2004), « Construction sociale de l'Europe et sociologie politique européenne : perspectives communes et nouveaux matériaux de recherche », in *Regards sociologiques*, n°27-28 : 3-5

Le Bris, E (1982), *Enjeux fonciers en Afrique Noire*, Paris : Karthala

Lefebvre, D (1980), *Intégration ou non-intégration des jeunes dans le développement rural. Etude des cas en Côte d'Ivoire*, Université Paris I

Lutier, J (1961), « L'exode rural vu par le psycho-sociologue », in *Économie rurale*. n°47 : 21-26.

MACLOUF, P (1986), *La pauvreté dans le monde rural*, Paris : Harmattan,

Ministère des Affaires Sociales, du Travail et de la Solidarité, 2002, *La construction de l'insertion socio-professionnelle des jeunes à l'épreuve du temps, Une enquête longitudinale. Rapport final*

Ministère de l'Agriculture, 1982, *Réflexions pour un programme national d'installation des jeunes agriculteurs modernes*, Côte d'Ivoire

Ministère de l'Agriculture, (1982), *Propositions pour un programme d'action de l'Institut Agricole de Bouaké en matière d'installation des jeunes à la terre*, Côte d'Ivoire

Raffe, D., (2001), « La construction sociale de la recherche transnationale sur l'insertion sociale et professionnelle : le Réseau européen de recherche sur l'insertion professionnelle des jeunes », in *Éducation et Sociétés*, n° 7 :25-42

Schurmans, M. (1996), « Transaction sociale et représentations sociales », in *Environnement et Société*, n°17 : 57-71.

Vincens, J. (1997), "L'insertion professionnelle des jeunes : à la recherche d'une définition conventionnelle", in *Formation-Emploi*, n°60 : 21-36